Charte de l'usage de l'informatique à l'école

publié le 15/01/2012 - mis à jour le 09/06/2020

Descriptif :

Tout adulte utilisateur de l'outil informatique à l'école doit consulter et signer la charte de l'usage de l'informatique à l'école.
L'équipe TICE 79 vous propose un exemple de charte simplifié pour les élèves.

Sommaire :

- La charte utilisateur pour les adultes :
- La charte utilisateur pour les élèves :

La charte utilisateur pour les adultes :

Le bon fonctionnement du système d'information suppose le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment le respect des règles visant à assurer la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données.

La charte définit les règles d'usages et de sécurité que l'institution et l'utilisateur s'engagent à respecter : elle précise les droits et devoirs de chacun.
Elle doit être consultée et signée de tous les personnels intervenant dans les écoles et annexée au règlement intérieur de l'école.

Consulter la charte sur les usages du système d'information par les personnels (connexion à l'intranet académique requise, rubrique Informatique).

La charte utilisateur pour les élèves :

L'idéal consiste à élaborer la charte utilisateur avec les élèves. En voici toutefois un exemple simplifié.

charte_eleve (PDF de 185.2 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.